



Électrolyse — Pratiques de prévention et de contrôle des infections

Avant de procéder à l'électrolyse

- Notez le nom du client, son adresse, son numéro de téléphone, la date et le type d'intervention ainsi que le nom de la personne fournissant le service.
- Notez le fabricant, le numéro de lot et la date d'expiration des articles stériles préemballés, notamment les aiguilles.
- Conservez les dossiers des clients, des expositions accidentelles et des articles stériles préemballés pendant au moins trois ans, dont un minimum d'un an (365 jours) sur place.
- Fournissez au client des informations sur la procédure et les risques associés.
- Examinez la zone de la peau qui sera percée pour vérifier qu'il n'y a pas de rougeur, de gonflement ou d'éruption cutanée. Évitez de percer à moins de 15 cm d'une peau rouge, enflée, infectée ou présentant une éruption cutanée.
- Lavez-vous toujours les mains avant de mettre des gants jetables à usage unique et après avoir retiré les gants.
- Une nouvelle paire de gants jetables à usage unique doit être portée pour chaque client.
- Nettoyez la zone cutanée avec un antiseptique approuvé tel que l'alcool isopropylique à 70 %. Utilisez un coton-tige jetable.
- Nettoyez et désinfectez les tables de travail, les appuis-tête et les chaises à l'aide d'un désinfectant de faible niveau entre chaque client.

Aiguilles d'électrolyse

- Ne réutilisez ni ne conservez jamais les aiguilles, même pour les utiliser sur le même client. Les aiguilles ne peuvent pas être données aux clients pour qu'ils les emportent chez eux.
- Utilisez uniquement des aiguilles préemballées et stériles.
- L'emballage des aiguilles stériles doit être en bon état et les aiguilles stériles doivent être utilisées avant la date de péremption, si elle est imprimée.
- Toutes les aiguilles doivent être jetées immédiatement dans un contenant pour objets tranchants approuvé après utilisation. Les contenants pour objets tranchants ne peuvent pas être jetés avec les ordures ménagères.
- Conservez les registres des articles, y compris les aiguilles achetées, préemballées et stériles, pendant au moins trois ans, avec un minimum d'un an (365 jours) sur place.

Exposer les poils incarnés

- Il est recommandé d'utiliser des aiguilles stériles préemballées pour exposer les poils incarnés. Les aiguilles doivent être jetées dans un contenant pour objets tranchants approuvé immédiatement après leur utilisation. Les contenants pour objets tranchants ne peuvent pas être jetés dans les ordures ménagères.
- Si une pince à épiler ne passe pas sous la peau, elle doit être nettoyée et désinfectée avec un désinfectant de niveau intermédiaire entre chaque client.
- Si une pince à épiler est utilisée pour exposer des poils incarnés et qu'elle entre en contact avec une peau non intacte, elle doit être nettoyée et désinfectée à l'aide d'un désinfectant de haut niveau entre chaque client.
- Si une pince à épiler est utilisée pour tenir une aiguille stérile, elle doit être nettoyée et désinfectée entre chaque client à l'aide d'un désinfectant de haut niveau.
- Les désinfectants de haut niveau (à l'exception du javellisant au chlore) doivent être approuvés par Santé Canada sur la [Liste des instruments médicaux homologués en vigueur \(MDALL\)](#).
- Conservez des registres sur l'utilisation de désinfectants de haut niveau pendant au moins trois ans, dont un minimum d'un an (365 jours) sur place. [Des échantillons de registres de désinfectants sont disponibles](#).

Support d'aiguille d'épilateur (sonde) et cordon

- L'embout amovible (capuchon) du porte-aiguille de l'épilateur doit être à usage unique ou nettoyé et désinfecté après chaque client à l'aide d'un désinfectant de haut niveau.
- Protégez les cordons et les panneaux de commande de l'épilateur avec des housses jetables à usage unique et non absorbantes. Changez la couverture entre les clients. Suivez les instructions du fabricant.

Instructions d'entretien

- Chaque client doit être informé et recevoir des informations écrites sur la façon de prendre soin de sa peau après le service et sur ce qu'il doit faire si sa peau devient rouge, gonflée ou inconfortable.

Avez-vous des questions ou des demandes de renseignements? Veuillez communiquer avec BodySafe à l'adresse BodySafe@toronto.ca ou au 416 338-BODY(2639).